



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 105895

Texte de la question

M. Émile Zuccarelli appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'omission par les programmes scolaires du rôle prééminent de la Corse dans la Seconde Guerre mondiale. La Corse est en effet le premier département français, bien avant le Calvados, par exemple, à s'être affranchi du joug de l'occupation. La mobilisation de la Résistance corse, de ses habitants sans oublier celle des goumiers marocains dans les combats, a conduit à la libération de l'île, mais a aussi contribué très largement au recul des nazis en Italie et dans la France méridionale. Après s'être libérée, la Corse a en outre offert aux alliés un espace stratégique déterminant dans la conduite de la suite de la guerre. Notre région a ainsi été utilisée comme base aéronavale pour le contrôle des liaisons maritimes, comme base d'attaque contre l'Italie du centre et du Nord encore tenue par les Allemands ou encore comme base de départ en août 1944 pour le débarquement en Provence. En effet, loin de signifier la paix, la Libération de la Corse est bel et bien envisagée par ses habitants comme la reprise de la guerre aux côtés des Alliés : pas moins de 12 000 Corses de vingt à vingt-huit ans étaient ainsi mobilisés en 1944. À la veille du 63e anniversaire de la libération de Bastia, la reconnaissance du rôle primordial joué par la Corse doit trouver toute sa place dans l'enseignement de notre histoire aux jeunes générations. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour que cette réalité historique soit prise en compte dans l'enseignement de cette importante partie de notre histoire.

Données clés

Auteur : [M. Émile Zuccarelli](#)

Circonscription : Haute-Corse (1^{re} circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105895

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 2006, page 10233